



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 28 octobre 2019 à 9 h 45, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean- Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Madame Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Claude Anglars et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Madame Annie Bel et Monsieur Serge Roques.

Date de convocation : 15 octobre 2019.

### 3 – RÉFORME DE MATÉRIELS

Vu le rapport n° 5.

Vu les articles L 1424-27 et L 1424-29 du code général des collectivités territoriales.

Vu la délégation consentie par le conseil d'administration au bureau par délibération du 20 mai 2015.

Vu le règlement de cession des biens meubles appartenant au domaine privé, approuvé par le Conseil d'Administration.

Considérant que le SDIS a actuellement un certain nombre de matériels (listés en annexe) endommagés, usagés, obsolètes ou ne donnant plus satisfaction qu'il y a lieu de désaffecter et de sortir de l'inventaire du patrimoine du SDIS pour permettre leur vente, leur cession gracieuse ou leur destruction et considérant par ailleurs que des demandes de don sont parfois formulées par des associations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration :

- décide de désaffecter et de réformer les matériels portés sur la liste ci-jointe,
- autorise le Président à signer les actes afférents à leur vente, à leur cession gracieuse, à leur don ou à leur destruction.

Fait à Rodez, le - 6 NOV. 2019

Le Président,

Jean-Claude Anglars

